

UNION POUR L'ETUDE DE LA POPULATION AFRICAINE (UEPA)

5^{ème} CONFERENCE SUR LA POPULATION AFRICAINE

ARUSHA, TANZANIE, 10 au 14 DECEMBRE 2007

Titre du POSTER :

**DEVELOPPEMENT ET QUESTIONS DE POPULATION EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO : Regard sur le document de stratégie de réduction de
la pauvreté.**

Auteur :

Jacques TSHIBWABWA KUDITSHINI

Université de Kinshasa

Département des Sciences Politiques et Administratives

K I N S H A S A

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Tél. + 243 9 99 25 79 91

Emails: kuditsh@yahoo.fr, kuditsh2005@yahoo.fr

INTRODUCTION

En 2004, la République Démocratique du Congo élaborait son premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), suivi deux ans plus tard, c'est-à-dire en 2006, de sa version finale que l'on a qualifiée de Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP). L'objectif primordial est bien sûr de réduire la pauvreté. Ce document s'inscrit bien sûr dans le sillage des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui constituent aujourd'hui des référents pour l'action gouvernementale et législative de la plupart des pays en développement. Le tout premier gouvernement de la III^{ème} République, a élaboré un plan d'action constitué des « quinze engagements de la législature » dont le DSRP constitue d'ailleurs le fondement.

Mais l'analyse rigoureuse de ce DSRP qui prétend être l'outil par excellence d'éradication de la pauvreté en RDC montre clairement qu'il ne prend pas en charge les questions de populations. En outre, il n'existe pas une articulation entre les variables démographiques (qui ne sont pas mobilisées comme dit ici) et les variables économiques marquées d'ailleurs par des considérations d'ordre macroéconomique.

L'objectif de cette réflexion est de mettre en exergue la non prise en charge des questions de population (..) dans la stratégie de réduction de la pauvreté et de soutenir l'hypothèse selon laquelle l'impasse faite sur les variables démographiques dans la mise en route du DSRP constitue un indicateur de taille dans la mise en perspective de l'échec de cette politique publique néo-libérale imposée aux pays du Sud par les puissances du Nord.

Ce papier est subdivisé en trois points. Le premier discute des concepts de politiques publiques, de politiques économiques et de politiques de population ; le deuxième expose les grandes lignes du DSRP de la RDC et le dernier met en relief l'insuffisance de la prise en compte des questions de population dans le DSRP. Une conclusion met fin à cette réflexion.

I. Politiques publiques, politiques économiques et politiques de population.

Les questions de population font aujourd'hui l'objet de plusieurs débats et réflexions. Quatre constats majeurs évoqués lors du premier symposium organisé par l'Université Cheik Anta Diop de Dakar en collaboration avec l'Institut de formation et recherche en population, développement et santé de la reproduction (IPDSR) du 24 au 27 juillet 2006, mettent mieux en relief l'importance accordée aujourd'hui par les institutions internationales et les Etats aux questions de population.

Il s'agit d'abord de l'insuffisante prise en compte des différentes dimensions de l'homme dans les stratégies de développement qui apparaît comme une cause majeure de l'échec actuel des politiques et de l'acuité des problèmes de population en Afrique. En témoigne l'option des Etats en accord avec les partenaires au développement, de concentrer les efforts de financement de programmes à court terme sur les programmes sectoriels du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Ensuite, l'inadéquation des stratégies conçues pour concilier à la fois les objectifs de développement, les transformations des structures et la satisfaction des besoins essentiels des populations. Or la satisfaction de ces besoins va de pair avec la valorisation des ressources

humaines, la croissance économique soutenue et la prise de conscience des termes du développement.

Les cadres en charge de la conceptualisation et de mise en œuvre des politiques de population sont des produits formés par des institutions où les théories et modèles sont conçus dans des contextes qui ne prennent pas les spécificités du contexte socioculturel des populations africaines. Il se pose pour eux un exercice sur le terrain des problèmes d'adaptation théorique et méthodologique d'autant plus que les politiques de population n'ont été développées que dans les pays en développement et dans ceux de l'Afrique subsaharienne en particulier.

Le dernier constat c'est que la dispersion de l'enseignement des questions de population entre plusieurs disciplines démographie, sociologie, biologie animale, médecine, droit, économie, etc. ne permet pas d'avoir une claire compréhension de relations qui existent entre population et développement. Le challenge, conclut la note d'orientation du colloque, est d'arriver à une conceptualisation de l'articulation Population/Développement plaçant la population non plus comme simple variable dans le calcul économique mais plutôt comme finalité de la croissance économique.

Les questions de population doivent donc être placées au cœur des transactions relatives à l'élaboration des politiques publiques. Les politiques publiques sont donc l'expression d'une volonté gouvernementale d'action (ou d'inaction). On peut les définir comme des ensembles structurés, réputés cohérents, d'intentions, de décisions et de réalisations imputables à une autorité publique (locale, nationale ou supranationale)(Thoenig 1985 ; lire aussi Padioleau 1982 ; Cobb et Elder 1975, Nioche 1984). Elles prennent la forme d'actes législatifs et réglementaires adoptés par des organes de décisions élus. Mais l'important est qu'il s'agit surtout d'allocations de biens et de ressources en vertu de procédures juridiquement contraignantes, qui attestent la prérogative de puissance publique (Braud 1992 : 390)¹.

Les politiques publiques peuvent avoir un caractère économique, social, culturel, agricole, etc. Si dans le passé, l'emprise des politiques internationales sur les politiques nationales n'était pas très perceptible, aujourd'hui, l'internationalisation des politiques publiques généralement conçues par des institutions internationales telles que le FMI, la banque mondiale, l'OMC, etc. s'est amplifiée avec le processus de mondialisation hégémonique piloté par le Nord. Au rang de ces politiques publiques internationales, on peut citer les programmes d'ajustement structurels de la première et de la deuxième génération, les politiques de décentralisation, les Objectifs du millénaire pour le développement et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

La plupart de ces programmes conçus par les institutions internationales prétendent réduire la pauvreté des pays en développement alors que la dimension relative à l'homme et aux questions de population est souvent reléguée à l'arrière plan. Elles trouvent d'ailleurs leur ancrage dans la philosophie néo-libérale portée à bras le corps par les puissances mondialisatrices intéressées d'abord par la maximisation des dividendes financiers et les réformes des secteurs publics des Etats africains dans le sens de faire basculer leurs entreprises et services publics dans le secteur privé souvent étranger.

Donc, les politiques économiques et sociales du développement souvent marquées par des approches macro-économiques, n'intègrent pas les préoccupations relatives aux politiques de population. Celles-ci concernent les taux de fécondité, de croissance de la population, de densité de population, de santé reproductive, etc. La prise en charge de ces questions est d'une

importance majeure parce qu'elle permet d'établir une intégration entre les politiques économiques et les politiques de population pour arriver à un développement humain durable.

Cette exigence doit davantage être de mise quand il s'agit d'une politique publique telle que le Document de stratégie de réduction de la pauvreté dont l'objectif principal est la réduction de la pauvreté.

II. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

On ne peut aborder l'étude du DSRP sans parler de la pauvreté elle-même. Par pauvreté, nous entendons autant un état affectant la situation économique, politique, culturelle, sociale d'un individu que la dégradation des ressources à la disposition d'une population. Ce faisant, il faut aller au-delà du débat actuel sur la définition économique de la pauvreté. En effet, nous considérons la pauvreté comme un état découlant d'une diversité de privations. Celles-ci portent non seulement sur la capacité de consommer tel produit ou tel service, mais aussi sur la capacité de participer à la vie politique, sociale ou culturelle d'une communauté.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) souligne, dans son rapport sur le développement humain de 1997, que nous disposons des ressources et du savoir-faire nécessaire à l'éradication de la pauvreté extrême. Cependant malgré les avancées importantes réalisées au cours des cinquante dernières années, le rapport constate l'échec des politiques mises en œuvre à l'échelle nationale et internationale pour enrayer la grande pauvreté. Il y a là un défi à relever, font valoir les auteurs du rapport, semblable à celui qu'a représenté il y a plus d'un siècle l'élimination de l'esclavagisme.

C'est pour mettre fin à la pauvreté qu'est née l'idée de la mise en route des DSRP. C'est en effet en 1995, que les pays du G7 ont décidé d'introduire parmi les conditionnalités auxquelles sont soumis les pays sous ajustement structurel des conditions liées à la lutte contre la pauvreté. Le fonds Monétaire International décidait à son tour, à partir de septembre 1999, de changer ses prêts au titre de la Facilité d'ajustement renforcé (FASR) en Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Alors que le FMI liait les conditions de ses prêts à celles de son programme commun avec la Banque mondiale envers les pays pauvres très endettés (PPTÉ), celle-ci mettait en place en janvier 1999 un cadre global de développement qui comprenait quatre principes :

- approche holistique et de long terme dans la problématique du développement (lier les problèmes macroéconomiques avec les problèmes sociaux, structurels et institutionnels),
- l'agenda est défini par le pays concerné,
- partenariat entre les donateurs et autres intervenants
- une plus grande attention aux effets des mesures sur le développement, en particulier sur la réduction de la pauvreté.

Ce cadre global a inspiré largement les Accords de Paris de 2005 qui définissent les orientations de l'aide au développement en cinq axes :

- appropriation : les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement ;

- Alignement : les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires ;
- Harmonisation : les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes et permettent une plus grande efficacité collective ;
- Gestion axée sur les résultats : gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats ;
- Responsabilité mutuelle : les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Comme le dit si bien Jean-Marie Wautelet (2006), de simple changement d'étiquette, la stratégie de lutte contre la pauvreté s'inscrit donc de plus en plus comme un interface obligatoire entre la construction des budgets nationaux et le financement public international du développement. En tant que pays sous ajustement, la République Démocratiquement du Congo n'a pas échappé aux programmes de réduction de la pauvreté menés sous la houlette du Fonds Monétaire International et la Banque mondiale.

Deux documents de stratégie de réduction de la pauvreté ont, à ce titre, été mis en œuvre en RDC. Le premier, appelé DSRP-Version intérimaire, a été rédigé en 2004, c'est-à-dire deux ans seulement après la sortie de la RDC du conflit armé déclenché en 1998 qui a pris officiellement fin avec la signature de l'Accord Global et Inclusif en décembre 2002. Les dégâts environnementaux, matériels et écologiques ainsi que les pertes en vies humaines consécutives à ce conflit que d'aucuns ont qualifié de « première guerre mondiale africaine » ont été considérables. Après donc ce conflit armé et les destructions y relatives, le pays était dans un état qui nécessitait des programmes de reconstruction très ambitieux et urgents.

C'est dans cette optique que s'inscrit le DSRP rédigé en 2004. Il est l'expression de la volonté du gouvernement congolais d'engager d'une manière participative et durable, l'ensemble de la population nationale et les partenaires intérieurs et extérieurs. Il sert de cadre organisateur et de fil conducteur aux actions à prendre dans chacune des phases du processus des réformes que le gouvernement congolais avait déjà entamé. Aussi, les stratégies du DSRP intérimaire s'articulent-elles autour de trois piliers, à savoir :

- Le pilier de la restauration et de la consolidation de la paix ;
- Le pilier de la stabilisation macro-économique et de la relance de la croissance pro-pauvre ;
- Le pilier de la Dynamique Communautaire.

Le pilier de la dynamique communautaire constitue un trait original et particulier du DSRP. Il met l'accent sur le rôle important joué par les organisations communautaires de base dans la vie quotidienne des populations et surtout dans les activités de résistance à la crise. Dans le contexte institutionnel de la RDC, l'intérêt de ce pilier réside dans le fait que, face à cette situation et à la pauvreté de masse qui s'en est suivie, les populations ont développé des actions de survie dans tous les secteurs (agriculture, alimentation, droit de l'homme, santé, éducation, transports...) où l'action de l'Etat s'est avérée sinon inexistante, du moins pas du tout sensible.

Aussi le DSRP propose-t-il que ces expériences soient identifiées et leur répertoire constitué, aux fins d'en renforcer la gestion et d'en diffuser les acquis auprès d'autres initiatives. A la faveur de ce processus, le DSRP-I et les autres stratégies qu'il propose seront progressivement

reformulés et actualisés, au fur et à mesure de l'accumulation des expériences et à la lumière des données fiables qui seront accumulées.

Par ailleurs, le DSRP-I propose des pistes pour la mobilisation des ressources devant servir au financement des actions retenues ; ces actions couvrent une mobilisation plus efficace des recettes fiscales et douanières, la maîtrise et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, la réforme des Régies financières de l'Etat et le renforcement des capacités au sein des administrations concernées. Le concours de la communauté internationale, notamment à travers le mécanisme de PPTE, viendra en appui à ces efforts internes.

A son stade final, le DSRP préconise une charte nationale de réduction de la pauvreté. C'est dans ce cadre que fonctionneront les mécanismes de suivi et évaluation participatifs. La Charte aura pour mission de promouvoir le développement humain durable ; elle aura pour avantages, entre autres, de renforcer les capacités de tous les partenaires nationaux et de pérenniser la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Enfin, le DSRP-I anticipe quelques risques d'ordre politique, économique et social ainsi que les contraintes qui pourraient peser sur les chances de vaincre les défis de la pauvreté. Il s'agit notamment des flux des capitaux attendus de l'étranger et du financement éventuel dans le cadre des mécanismes PPTE. Il s'agit également de la capacité de la RDC à assurer, dans les limites de son environnement institutionnel et technique, une gestion efficace et efficiente de l'ensemble d'actions prévues dans ce document.

Le deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté ou DSRP final a été élaboré en 2006. Il porte le nom de Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCRCP). Ce dernier est appelé à fournir au Gouvernement issu des élections organisées en 2006, non seulement un cadre pour la réconciliation nationale et la consolidation de la paix, mais il sert également d'un cadre de référence de la politique gouvernementale et de convergence de la coopération avec les partenaires au développement en matière de relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté.

Dans l'avant propos de ce document, il est dit qu'en tant que cadre unique de planification du développement, le DSCRCP se veut modeste et s'inscrit dans les objectifs du court et du moyen terme (2006-2008) ainsi que les objectifs du millénaire pour le développement(OMD). Il permettra une remise à niveau des institutions et des structures de l'Etat, la mise en place des politiques sectorielles appropriées qui cadrent avec les objectifs des programmes définis par les populations, ainsi que le renforcement des capacités en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Contrairement au premier DSRP, le DSCRCP s'appuie sur cinq piliers : promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions ; consolider la stabilité macroéconomique et la croissance ; améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité ; combattre le VIH/Sida et appuyer la dynamique communautaire. Par ailleurs, le DSCRCP tout comme son frère aîné élaboré en 2004, ont mis en relief la dégradation de tous les services sociaux : éducation, santé, emploi, habitat, agriculture, environnement, etc.

Par rapport à la question de la prise en charge des questions de population dans la stratégie de la réduction de la pauvreté, le DSRP final constitue une avancée significative par rapport au DSRP initial. Dans son chapitre 2 consacré au diagnostic de la pauvreté en RDC, le DSCRCP fait état des différentes perceptions de la pauvreté, de la multidimensionnalité des perceptions

de la pauvreté, des besoins fondamentaux non satisfaits, du faible accès aux services sociaux de base et des disparités sociodémographiques en matière de pauvreté. C'est ainsi que la pauvreté frappe surtout les ménages où l'âge du chef est compris entre 30 et 65 ans (plus de 70% de pauvres). Par contre, il y a relativement moins de pauvres (60%) dans les jeunes ménages et dans les vieux ménages (65%).

Il n'y a pas de disparités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. Par contre, l'ampleur, la sévérité, la contribution et le risque de pauvreté sont plutôt en faveur des ménages dirigés par les chefs de ménages masculins. La relation entre la taille des ménages et les indices de pauvreté accrédite aussi la thèse selon laquelle les ménages larges tendent à être plus pauvres que les petits ménages. Ainsi, les ménages dont la taille est de 10 membres et plus sont les plus pauvres (80% d'incidence) et contribuent le plus à la pauvreté de ces groupes sociodémographiques. Toutefois, au-delà de 10 membres, l'incidence de la pauvreté diminue sensiblement pour atteindre 40% des pauvres pour les ménages de trois membres. Par ailleurs, le DSCRP signale qu'on compte relativement plus de pauvres dans les ménages dont le chef est polygame (76%) que dans ceux dont le chef est monogame (70%). L'incidence de la pauvreté est également forte parmi les couples vivant en union libre (74%). Les ménages de célibataires semblent être moins frappés par la pauvreté (56%).

L'autre mérite du DSCRP c'est d'avoir fait allusion, dans son diagnostic, à la question du taux de croissance et son incidence sur la pauvreté. A partir de l'incidence de pauvreté, de l'indice de Gini et du PIB/tête de 2005, des simulations ont été faites sur la période 2006-2025 avec des hypothèses de croissance du PIB/tête (5%, 8%, 10% et 12%) et d'une diminution progressive de l'indice de Gini pour les pauvres (1%, 5%, 10%) et l'indice de Gini pour l'ensemble à partir de 2009 (5%).

Le premier scénario utilise l'indice de Gini de 2005 pour toute la période et trace l'évolution des taux de croissance correspondants. Avec un taux de croissance de 5% l'an, la RDC ne pourra pas réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015, l'incidence de la pauvreté passerait de 70% à près de 45% ; avec un taux de croissance de 8% l'an, la RDC pourra atteindre le premier des OMD vers l'an 2015-2016 ; avec un taux de croissance de l'ordre de 10% l'an, la RDC pourrait atteindre cet objectif vers l'an 2011-2013 ; enfin avec un taux de croissance de l'ordre de 12% l'an, cet objectif pourrait être atteint vers l'an 2011.

Néanmoins, il faut faire remarquer que ces prévisions ne sont pas mises en interaction avec les variables démographiques et que de manière générale, les questions de population n'ont pas été prises en charge dans le DSCRP.

III. De l'insuffisance de la prise en compte des questions de population dans le DSRP

On entend par question de population, toutes les questions relatives aux variables démographiques telles que l'état, la dynamique, la structure, la répartition de la population ; les niveaux et tendances des phénomènes démographiques ; les interrelations entre ces variables et les autres variables du développement telles que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'emploi, l'environnement, etc. et les situations critiques résultant de ces interactions.

Comme dit ci-haut, l'analyse du DSRP final montre qu'il n'a été fait allusion qu'à la variable ménage qui est un des éléments importants de la question de la population ; ensuite la variable ménage a été évoquée seulement mais n'a pas été mise en interaction avec d'autres éléments

faisant partie du programme de réduction de la pauvreté. Il n'a donc pas été réservé un traitement spécifique et approprié aux questions de population dans le DSRP ; comme toujours les considérations d'ordre macroéconomique l'ont emporté par rapport aux autres aspects.

Il est en effet illusoire de prétendre combattre la pauvreté dès lors que les questions de populations ne sont pas articulées aux autres problèmes traités dans le DSRP, ou encore si le problème de la santé en matière de reproduction n'est pas pris en charge par exemple. La santé en matière de reproduction est une préoccupation transversale qui s'applique à tous les âges de la vie. La santé en matière de reproduction d'une mère a un impact sur ses enfants et leur santé.

Cette question qui a partie liée avec le genre et le devenir des jeunes aurait dû faire l'objet d'une attention soutenue et tout à fait particulière. La communauté internationale a défini la santé en matière de reproduction et de sexualité comme le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement, et non pas seulement comme l'absence de maladie ou d'infirmité. C'est une composante essentielle de la capacité des jeunes de devenir des membres de la société bien adaptés, responsables et productifs.

Pour réduire la pauvreté il est nécessaire de satisfaire plus complètement aux besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction. L'éducation est le moyen capital d'en finir avec la transmission de la pauvreté d'une génération à la suivante. Pourtant, les études montrent que les pauvres courent un risque plus élevé de ne pas achever leur scolarité. En conséquence, ils sont privés de l'éducation relative à la sexualité et à la santé en matière de reproduction qui est dispensée dans les dernières classes de l'enseignement secondaire et ils ne savent pas comment trouver l'information concernant la santé.

Cet exemple pris parmi tant d'autres montre comment la question de la santé en matière de reproduction ignorée dans le DSRP constitue un paramètre important pour la réduction de la pauvreté. De même le DSRP ne fait pas de manière particulière allusion à l'impact de la croissance démographique sur le développement économique. L'état, l'évolution, la tendance et les perspectives de la population, ainsi que la structure de la population par âge et sexe, la fécondité, la mortalité, le VIH/Sida, la répartition spatiale de la population ont une incidence sur les politiques économiques et le traitement de la question de la pauvreté.

Pendant des années deux théories sur l'impact de la croissance démographique sur le développement économique ont été au cœur d'une controverse entre démographes. Pour les uns, la forte fécondité et une croissance rapide de la population constituent des entraves au développement socioéconomique. Pour les autres à contrario, la taille et le taux d'accroissement rapide de la population constituent des facteurs d'accélération de la croissance économique. La prise en charge des questions de population pour lutter contre la pauvreté suppose une théorisation des relations entre les variables démographiques et les variables économiques. Cette théorisation permettra d'identifier les axes pertinents à partir desquels les différents acteurs (Etat, Institutions internationales) pourraient développer leurs agendas programmatiques (Tidiane et Mouhamadou 2006 :12).

Toute réflexion sur les liens entre la Population et la pauvreté convoque deux questions majeures :

- Comment les variables démographiques peuvent-ils influencer sur le niveau de pauvreté ?
- Comment la pauvreté peut-elle influencer sur les variables démographiques ?

La première question cherche à mettre en évidence le rôle du niveau, de l'intensité ou du calendrier des phénomènes démographiques comme la mortalité, la fécondité, la nuptialité sur la pauvreté. Toutes ces dimensions des phénomènes sont susceptibles d'influer sur le niveau de pauvreté tout comme celui-ci peut rétroagir sur celles-ci. A ce sujet, les liens qu'établissent Tidiane Ba et Mouhamadou Sall entre les variables démographiques et les phénomènes de pauvreté nous paraissent très pertinents. Ces auteurs soutiennent qu'une meilleure prise en charge des questions de population sera principalement fondée sur une argumentation démographique parce qu'il existe un lien entre la dynamique et/ou la structure démographique et l'augmentation ou la baisse du niveau de vie (ou de revenus/ressources).

Pour cela, il faudra montrer comment la dynamique et/ou la structure démographique peuvent affecter le niveau de l'épargne et de façon corrélative le taux d'investissement. L'hypothèse implicite qu'ils soutiennent et à laquelle nous souscrivons est que les fruits d'une croissance induite par une augmentation du taux d'investissement sont redistribués et se traduisent par une augmentation du niveau de vie des populations et donc par un recul des situations de précarité économique et sociale. De cette hypothèse ils déduisent une deuxième : une baisse de l'épargne en diminuant le taux d'investissement, contracte la croissance hypothéquant ainsi la redistribution au sein de la population.

Malheureusement, ces dimensions pertinentes de l'interaction entre les variables démographiques et les phénomènes de pauvreté ne sont pas mieux articulées dans le DSRP. Par ailleurs, le plan d'action du premier gouvernement de la III^è République naissante constitué de ce qu'on appelle « les quinze engagements de la législature », n'intègre pas non plus les questions de population. Ces quinze engagements sont constitués : des infrastructures/Transports, de l'énergie, de l'éducation, de l'eau et l'assainissement, de la santé/Sida, de la défense, de la police, de la justice, de la transparence, de la gestion des finances publiques, des forêts, des mines et hydrocarbures, de la réforme de l'administration publique, de la décentralisation ou gouvernance locale et du climat d'investissement et réforme des entreprises publiques.

A travers ce programme, dit-on, l'action gouvernementale sera sous-tendue par des valeurs et principes que voici : la bonne gouvernance à tous les niveaux et dans toutes les institutions ; le patriotisme ; les valeurs républicaines ; la justice sociale et la solidarité ; la liberté et la libre entreprise et l'humanisme. Par ailleurs, l'objectif général du programme est de reconstruire le pays et de restaurer l'Etat de droit où la majorité de la population aura accès facile aux services sociaux de base. Pour ce faire, le Gouvernement devra créer des conditions favorables pour la création de plus des richesses et leur répartition plus équilibrée pour la réduction de la pauvreté.

Mais comme on peut le constater à travers les quinze engagements de la législature que l'on ne peut développer dans ce texte, les questions de la populations sont tout simplement ignorées dans les programmes sectoriels que le gouvernement se proposent de réaliser et qui ont pour mission primordiale la réduction de la pauvreté. On est donc très loin des idées issues de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994, qui établissent un lien entre d'une part, les objectifs de développement, et d'autre part, les objectifs démographiques.

Il a en effet été réaffirmé au cours de cette conférence une causalité circulaire entre d'une part, le taux d'accroissement démographique rapide, la structure par âge, la répartition entre zones rurales et urbaines de la population qui ont un impact critique sur les perspectives de développement. D'autre part, la pauvreté qui perpétue la mauvaise santé, l'inégalité entre les sexes et la croissance rapide de la population. La CIPD a reconnu que pour briser ce cercle vicieux, il est essentiel de comprendre que la croissance et la répartition de la population sont en interrelation avec les perspectives de développement économique et social et que les mesures prises dans un domaine renforcent les mesures prises dans l'autre.

Cette impasse faite par le plan d'action gouvernementale sur l'intégration des questions de population ne peut étonner outre mesure parce que ce programme a lui-même partie liée avec le DSRP. Il ne fait donc que reproduire les carences que l'on trouve dans le DSRP. En effet, il est dit clairement dans l'introduction de ce programme qu'il tire ses fondements du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et de son Plan d'actions prioritaires de mise en œuvre. En outre, renchérit-on dans l'introduction, ce document(entendez le DSRP) devenu un cadre de référence pour tous les acteurs du développement, est l'expression de la volonté de tout le peuple congolais à travers les consultations participatives organisées entre 2004 et 2005.

Des constats analogues ont été faits notamment au Sénégal par Tidiane Ba et Mouhamadou Sall qui ont analysé le DSRP élaboré dans ce pays. Il ressort de leur analyse du corpus de données sur le sujet que les questions de population sont pour le moins faiblement articulées aux autres domaines sectoriels traités dans ce DSRP. En outre, si les questions de population sont incidemment prises en compte par les programmes de lutte contre la pauvreté, elles ne font pas l'objet d'un traitement spécifique et explicite.

CONCLUSION

Malgré l'enthousiasme affiché par les rédacteurs du DSRP et l'espoir que tout le monde fonde sur la possibilité de lutter contre la pauvreté à partir de cet outil, il apparaît, aux yeux des développements ci-dessus, que cette politique publique internationale imposée comme toujours par les institutions de Bretton Woods ne semble pas constituer un programme capable d'enclencher un processus de développement humain susceptible de permettre la production des richesses et l'accès des populations aux services sociaux de base.

Le DSRP trouve d'abord son ancrage dans la nouvelle philosophie néo-libérale ; il demeure donc traversé de part en part par des considérations d'ordre macroéconomique et s'inscrit dans le sillage des conditionnalités renouvelées de la deuxième génération, imposées par les puissances du Nord aux pays du Sud. Le fondement néo-libéral du DSRP constitue déjà un signe avant-coureur de l'échec auquel aboutira son application comme ce fut autrefois le cas des programmes d'ajustement structurels. Il est peu probable que ce document conduise à la réduction de la pauvreté des populations congolaises et africaines en général, parce que dans la stratégie de domination du capitalisme international, il n'y a pas de place pour le développement des populations africaines pauvres, seul compte la recherche des intérêts individuels ou ceux des sociétés multinationales occidentales.

Il suffit d'ailleurs de mettre en perspective comparative le DSRP avec les autres programmes dits de développement comme les Codes minier et forestier qui ont privatisé les ressources naturelles du pays et dépossédé économiquement les populations pour déceler rapidement des

paradoxes et des contradictions entre les politiques publiques nationales (notamment les codes précités mais dont les contenus ont été imposés par les mêmes agents de la mondialisation) et le fameux DSRP qui prétend réduire la pauvreté des populations mais qui est court-circuité par les dispositions ultra-libérales de ces codes.

A ce défi, s'ajoute un autre : celui de la non prise en charge dans le DSRP des questions de population telles que nous l'avons démontré tout au long de cette réflexion. L'ignorance des questions de population dans le DSRP met en relief l'ambiguïté même de la notion de pauvreté que Wautelet (2006 :2) résume si bien à travers quelques questionnements ci-dessus.

En effet, après avoir constaté que la stratégie de lutte contre la pauvreté s'inscrit comme un interface obligatoire entre la construction des budgets nationaux et le financement public international du développement, l'auteur ci-dessus pose un certain nombre de questions importantes : de l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ? De quelle pauvreté s'agit-il : celle des pays pauvres face aux pays riches ? des pauvres ayant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ? des pauvres exclus de la dynamique de croissance ou des populations freinant cette dynamique et donc à « intégrer » ? Le pauvre est-il un individu, une famille ou un groupe social ? La pauvreté ressort-elle d'un système endogène aux individus ou à une société et dès lors ne peut-on en sortir que par des interventions exogènes ? Le problème central n'est-il pas dans les mécanismes générateurs de la richesse et les modalités de sa répartition ?

C'est par cette série de questionnements très pertinents que nous mettons fin à cette réflexion en invitant bien sûr la communauté des chercheurs africains et africanistes à se mobiliser pour inscrire le débat sur la pauvreté dans un cadre qui épouse les contours de ces questionnements pertinents de Wautelet.

¹ BIBLIOGRAPHIE

-Braud, P., 1992, Sociologie politique, Paris, LGDJ.

-Cobb, R. et Elder, Ch., 1975, Participation in American Politics: the Dynamics of Agenda Building. Baltimore, The John Hopkins Press.

-Conférence Internationale sur la Population et le Développement, 1994, Caire.

-UNFPA, 2003, Etat de la population mondiale 2003. Investir dans la santé et les droits des adolescents.

-Padioleau, J., 1982, L'Etat au concret, Paris, PUF.

-Nioche, J.P., et Poinard, R., 1984, L'évaluation des politiques publiques, Paris, Economica.

-RDC/Ministère du Plan, 2004, Document de Stratégie de la Réduction de la Croissance - Version Intérimaire

-RDC/Ministère du Plan, 2006, Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté.

-RDC/Primature, 2006, Plan d'Action gouvernementale. Les quinze engagements de la législature.

-Thoenig, J.C., 1985, « L'analyse des politiques publiques », Grawitz, M. et Leca, J. (dir.), Traité de Science Politique, Paris, PUF.

-Tidiane Ba, C., et Sall, M., 2006, Argumentaire pour le positionnement stratégique des questions de population dans les politiques et programmes de développement. Dakar.

-Wautelet, J.M., 2006, » Intégration des questions de population dans les stratégies de lutte contre la pauvreté », Communication faite au premier symposium international intitulé Stratégies des populations et stratégies de développement : convergences ou divergences ?, organisé par l'UCAD et l'IPDSR à Dakar, du 24 au 27 juillet.